

Communiqué de presse

Situation relative au programme de travail pour le dépôt final des déchets de faible activité et de courte durée de vie

Bruxelles/Dessel/Mol, 21 mars 2002, L'ONDRAF a remis le rapport d'avancement sur les travaux relatifs au dépôt final des déchets de faible activité et de courte durée de vie à son Ministre de tutelle, Monsieur Olivier Deleuze. Ce rapport donne un aperçu des activités réalisées par l'ONDRAF au cours de la période 1998-2001, pour aboutir à une solution sûre, techniquement faisable et acceptable pour la gestion à long terme de cette catégorie de déchets. Il donne également un aperçu des activités à réaliser pour conclure les études ainsi qu'un planning correspondant. Les partenariats locaux (l'a.s.b.l. MONA à Mol et l'a.s.b.l. STOLA à Dessel), qui jouent un rôle central dans l'exécution de l'ensemble du programme d'étude, commentent leurs travaux en détail dans des annexes séparées. La situation relative aux études effectuées dans la zone nucléaire de Fleurus-Farciennes, où aucune structure de concertation formelle n'a été créée jusqu'à présent, est commentée dans une annexe rédigée par l'ONDRAF.

Pour rappel: le 16 janvier 1998, le Conseil des ministres décida d'opter, pour la gestion à long terme des déchets de faible activité et de courte durée de vie, en faveur d'une solution définitive ou pouvant le devenir, et confia de nouvelles missions à l'ONDRAF. Le Conseil des ministres lui demanda notamment de développer des méthodes permettant d'intégrer un projet de dépôt final – en surface ou en profondeur – au niveau local, en se limitant désormais aux quatre zones nucléaires existantes, à savoir Doel, Fleurus-Farciennes, Mol-Dessel-Geel et Tihange, et aux communes qui manifestaient de l'intérêt pour la réalisation d'études sur leur territoire. Cette décision amena l'ONDRAF à revoir son programme et sa méthode de travail.

Afin que le gouvernement dispose des informations nécessaires pour décider des démarches à entreprendre dans le cadre de la gestion à long terme des déchets de faible activité et de courte durée de vie, il est nécessaire de développer un avant-projet détaillé de dépôt final qui réponde aux exigences de sûreté à long terme et de protection de l'homme et l'environnement. La solution proposée doit, en outre, être définitive ou pouvoir le devenir, et être progressive, flexible et réversible. Enfin, la solution doit être acceptée par la population locale. A cette fin, le concept de structures locales de concertation a été mis au point, dans lesquelles le citoyen occupe une position clef.

Ce sont les structures locales de concertation qui, avec le concours technique et scientifique de l'ONDRAF, se chargeront du développement et de la présentation d'un avant-projet de dépôt final qui sera intégré dans un avant-projet global. Celui-ci devra offrir une plus-value aux communes concernées et faire l'objet d'un large consensus. La participation des autorités locales à une structure locale de concertation ne peut cependant à aucun moment être considérée comme un engagement ferme de la commune concernée d'y implanter un dispositif de dépôt final. Leurs représentants pourront en effet se retirer à tout moment de la structure de concertation, entraînant ainsi la dissolution immédiate de celle-ci. Même dans l'hypothèse où une structure de concertation achèverait l'élaboration d'un avant-projet intégré de dépôt final, c'est en définitive la commune dont émane la structure de concertation qui prendra la décision de soumettre ou non l'avant-projet aux autorités.

Communiqué de presse

Jusqu'à présent, quatre communes ont participé au programme de travail de l'ONDRAF : les communes de Fleurus et Farciennes en Wallonie et les communes de Mol et Dessel en Flandre. A Fleurus et Farciennes, une structure de concertation informelle commune a été créée, dans laquelle des représentants de l'ensemble des acteurs locaux sont informés de tous les aspects du programme d'étude en cours. Dès que la faisabilité technique du dépôt final pourra être assurée, les deux communes devront décider si elles souhaitent mettre sur pied une structure de concertation formelle avec l'ONDRAF, qui aura pour mission de développer un avant-projet intégré de dépôt final. Les travaux réalisés sont présentés en annexe au rapport d'avancement.

Dans les communes de Mol et Dessel, la participation de la communauté locale au programme de travail de l'ONDRAF a été formalisée par la création de partenariats locaux. A Dessel, cette participation s'est concrétisée par la création de l'a.s.b.l. STOLA-Dessel (Studie- en Overleggroep Laagactief Afval Dessel) en septembre 1999 et à Mol par la création de l'a.s.b.l. MONA (Mols Overleg Nucleair Afval Categorie A) en février 2000. Le fonctionnement spécifique et la situation fin 2001 du partenariat de Dessel sont commentés dans le rapport "Geïntegreerde studie en overleg naar de mogelijke berging van laagactief en kortlevend afval in de gemeente Dessel – Inleidend rapport" de STOLA-Dessel. Le fonctionnement spécifique et la situation fin 2001 du partenariat de Mol sont commentés dans le rapport "Op weg naar een geïntegreerd voorontwerp omtrent de eventuele berging van laagactief en kortlevend afval in de gemeente Mol - Stand van zaken MONA van bij de oprichting tot eind 2001".

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

ONDRAF : Evelyn Hoof, porte-parole de presse, au numéro 02/212.10.37 ou par gsm au numéro 0475/60.25.04.

MONA : Liesbet Vanhoof, coordinatrice, au numéro 014/31.33.87 ou par gsm au numéro 0486/40.56.53

STOLA : Hugo Draulans, président du conseil d'administration, au numéro 014/37.71.94 ou le secrétariat, au numéro 014/37.34.65

Le "Rapport d'avancement sur les travaux réalisés dans le cadre du dépôt final des déchets de faible activité et de courte durée de vie – 1998-2001" peut être consulté sur le site Internet de l'ONDRAF: www.nirond.be

Le rapport "Geïntegreerde studie en overleg naar de mogelijke berging van laagactief en kortlevend afval in de gemeente Dessel – Inleidend rapport" de STOLA – Dessel peut être consulté sur le site Internet de STOLA : www.stola.be

Le rapport "Op weg naar een geïntegreerd voorontwerp omtrent de eventuele berging van laagactief en kortlevend afval in de gemeente Mol - Stand van zaken MONA van bij de oprichting tot eind 2001" peut être consulté sur le site Internet de MONA : www.monavzw.be